

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'établissement de l'école Saint-Pierre tenue le 12 juin 2019, au salon du personnel, à 19h15
--

Membres	Présences	Absences
François Lecavalier, directeur	x	
Annie Bélanger, directrice adjointe	x	
Anabèle Alarie, service de garde	x	
Martine Dallaire, soutien	x	
Julie Thérien, soutien	x	
Sylvie Ouellet, professionnel	x	
Chantal Frenette, enseignante	x	
Nathalie Marchand, enseignante	x	
Denis Lussier, parent	x	
Karline Sarrazin, parent	x	
Yves Beaumont, parent		x
Christine Alarie, parent	x	
Louis Émond, parent	x	
Mélissa Bérubé-Beaudin, parent	x	
Karine Alexis, parent substitut	x	

1. Ouverture de l'assemblée

L'ouverture de l'assemblée a lieu à 19 h 15

2. Parole au public

Aucun

3. Adoption de l'ordre du jour 12 juin 2019

CE-18/19-46 Il est proposé par M Louis Émond appuyé par Mme Karline Sarrazin et résolu à l'unanimité **d'adopter** l'ordre du jour avec la modification suivante : Retrait du point *Prochaine rencontre* puisqu'il s'agit de la dernière réunion du CE de l'année 2018-2019

4. Adoption compte-rendu du 28 mai 2019

CE-18/19-47 Il est proposé par Mme Martine Dallaire, appuyée par Mme Julie Thérien et résolu à l'unanimité **d'adopter** le procès-verbal du 28 mai 2019 tel que présenté.

5. Budget du C.E

Rien de particulier

6. Décisions

Principes frais exigés aux parents

Monsieur Lecavalier nous explique que la loi concernant les frais exigés aux parents n'a pas encore été publiée, mais que les principes directeurs à respecter ont été énoncés. Pour le primaire, il n'y a aucun changement par rapport à ce qui avait été annoncé précédemment.

Quelques directives importantes doivent être prises en considération dans l'élaboration des listes d'effets scolaires remises aux parents :

- Il n'est pas permis de suggérer l'achat d'articles scolaire de marques particulières (ex : crayons à la mine de type Staedtler).
- L'école ne peut plus demander aux parents de payer des frais pour le matériel d'arts plastiques.
- Les taxes sur les cahiers d'exercices ne peuvent plus être chargés aux parents. Seul le coût de base du cahier peut l'être.
- Des allocations seront octroyées par le Ministère pour des activités éducatives, mais il sera possible pour les écoles d'effectuer des campagnes de financement et de demander un montant aux parents si les fonds amassés n'étaient pas suffisants.

CE-18/19-48 Il est proposé par M Denis Lussier, appuyé par Mme Christine Alarie et résolu à l'unanimité d'approuver le document sur les principes directeurs concernant l'encadrement des frais exigés aux parents.

Listes d'effets scolaires

Monsieur Lecavalier nous présente les listes d'effets scolaires proposées par le personnel enseignant pour l'année prochaine. Toutes les listes ont été vérifiées afin que les articles demandés et les libellés soient conformes aux directives données par le ministère et se retrouvent dans le catalogue des effets permis de la commission scolaire.

À partir maintenant, les listes d'effets scolaires doivent être présentées de manière uniforme à travers toute la commission scolaire. Les effets sont regroupés dans 3 sections : les fournitures scolaires obligatoires, les effets généraux (cahiers d'exercices, frais d'imprimerie et agenda) ainsi que le matériel d'organisation personnelle (articles suggérés, mais fournis par l'école).

Les listes de classe d'un même niveau doivent être identiques, à l'exception des groupes DM qui ont des listes distinctes, compte tenu que chaque classe a un programme et du matériel adaptés aux besoins spécifiques des élèves qui la fréquentent.

Il pourrait y avoir quelques petits changements à liste d'effets scolaires de la classe DC 941 (ex : ajout d'un agenda et de cahiers d'exercices) puisque l'enseignante qui aura la charge du groupe n'est pas encore connue.

La liste pour la classe multi 5-6 devrait comprendre les mêmes cahiers d'exercices que ceux inscrits sur les listes pour les classes de 5^e et de 6^e année. Les autres effets scolaires demandés pourraient différer un peu puisque l'enseignante du groupe n'est pas encore connue.

Le libellé concernant les vêtements d'éducation physique recommandés sera révisé afin que celui-ci soit identique sur chacune des listes.

CE-18/19-49 Il est proposé par Mme Karline Sarrazin, appuyée par Mme Julie Thérien et résolu à l'unanimité d'approuver les listes d'effets scolaires pour l'année 2019-2020 avec la modification proposée.

Bilan du CE 2018-2019

Les principes directeurs pour les frais chargés aux parents seront ajoutés au bilan. Par la suite, les membres du CE devront lire le rapport annuel et envoyer un courriel à Monsieur Lecavalier si le bilan des activités prévues par Loi sur l'instruction publique leur apparaît incomplet. Si aucun courriel ne parvient à la direction, le rapport sera considéré comme conforme et envoyé à la commission scolaire.

7. Parole

Comité de parents

Rien de particulier

Enseignants

Les groupes DM préparent leur chasse au trésor pour leur sortie en rabaska. La sortie devait avoir lieu aujourd'hui, le 12 juin, mais nous n'avions pas encore reçu l'approbation de la

commission scolaire au niveau des assurances. Comme nous avons reçu les autorisations requises, la sortie aura lieu le 19 juin.

Service de garde

Les élèves de 5^e année participent à laver les jouets du service de garde en cette fin d'année.

Professionnels

Mme Sylvie nous quitte avec répit.

Direction

Comme il s'agit du dernier CE avant sa retraite, Monsieur Lecavalier remercie les membres du CE pour leur grande collaboration au cours des dernières années.

Madame Annie remercie les membres du CE à son tour puisqu'elle nous quitte pour prendre la direction de l'école Village des jeunes.

9. Varia

Mme Christine Alarie s'informe à savoir si le contrat du service de cafétéria sera renouvelé prochainement. Les commentaires positifs entendus à propos des lunchs fournis par le Resto Pop la portent à se questionner sur la possibilité que le contrat soit octroyé à l'organisme à la fin du contrat actuel.

M. Lussier, président du CE, remercie tous les membres pour leur collaboration tout au long de l'année.

10. Levée de l'assemblée

François Lecavalier, Directeur

Denis Lussier, Président